

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT  
LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

Date de convocation : 17/09/2018      **2018 - 045**  
Nombre de Conseillers :  
en exercice : 10      en présence : 8      votants : 8

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, M.A. DUPUIS, R. LETOMBE, C. CAPELLE

Absents excusés : P. LEFEBVRE, V. LEROY

Absents non excusés : /

Procurations : P. LEFEBVRE donne procuration à D. CHARLET, V. LEROY donne procuration à C. CAPELLE

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°45 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RENOVATION DE FENETRES ET DE PORTES D'UN BATIMENT COMMUNAL (LOCAL DE STOCKAGE)

Le Maire rappelle à l'assemblée que les fenêtres et les portes du local communal, situé dans une partie de l'ancien presbytère, et qui sert de lieu de stockage du matériel du Comité des Fêtes sont vétustes, mal isolées et en simple vitrage. Afin d'améliorer l'isolation thermique et de réduire la facture énergétique, il avait proposé de faire réaliser des travaux en posant des fenêtres et des portes vitrées à double vitrage.

Il rappelle également que le Conseil Municipal l'avait autorisé à demander des devis pour la réalisation de ces travaux et à établir des dossiers de demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la DETR et le Conseil Départemental de l'Oise ont accordé une subvention et il propose de choisir l'entreprise pour la réalisation de ces travaux. Il présente le devis de l'entreprise BAP pour un montant de 5 101,00€ HT soit 5 424,00€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'entreprise BAP pour un montant de 5 101,00€ HT soit 5 424,00€ TTC.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 24 septembre 2018.

Le Maire

Daniel CHARLET

